

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Lundi 26 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Mars, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, MM. COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, LAUDATO Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. le Maire
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme PERES	à	Mme. LUCIANI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO
M. MARCANGELI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUALT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Mars 2012

Délibération N°2012 / 76

**Avenant n°1 aux travaux de réalisation du petit bassin de rétention d'Alzo di Leva. Lot
2 : espaces verts. Autorisation de signer l'avenant.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2010/137 en date du 28 juin 2010, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché n°2010/137 relatif aux travaux de réalisation du petit bassin de rétention d'Alzo di Leva – lot 2 – espaces verts.

Le marché a été conclu avec le groupement SAS Alta Verdi – Natura e Furesta – EI Mieux Vivre pour un montant HT de 499 684,00€.

L'avenant a pour objet de modifier, suite à des aléas techniques de terrain, les prestations prévues au marché de base sans toutefois perturber l'esprit de l'aménagement paysager et l'aspect général du bassin de rétention.

Il s'agit plus particulièrement de :

- distraire des travaux au marché de base,
- réaliser des travaux supplémentaires non prévus au marché de base,
- modifier le Bordereau des Prix Unitaires par l'ajout de prix nouveaux

Les prestations distraites au marché de base sont les suivantes :

Dès les premières visites de terrain et le démarrage des travaux de terrassement il a été convenu par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre que la réalisation de l'îlot central en clavicette 4/6 liée à la résine serait remplacée par la mise en œuvre de surface enherbée. La présence de la nappe phréatique à fleur de terrain naturel ne permettait pas la réalisation de cette prestation en l'état.

De ce fait, les quantités initiales de clavicette ont été remplacées par des prestations liées à la mise en place de surface enherbée (prix existant au marché) : fourniture et régilage de terre végétale, compost terreautaux, travaux aratoires et réalisation d'aire enherbée en kikuyu pour une surface complémentaire de 1800m².

La quantité de bancs a été diminuée : de 7 unités prévus au marché, ils sont passés à 2 unités. La Ville a estimé que la configuration du bassin se prêtait mal à l'implantation de 7 bancs (risques en cas de montée brusque des eaux, bancs à positionner exclusivement en partie haute).

Le fait de traiter de façon identique l'îlot central et les talus a permis de diminuer sensiblement la quantité de rondins bois destinés à délimiter les zones.

Les prestations non prévues au marché de base sont les suivantes :

La destination du bassin et son implantation au cœur d'un quartier en voie de requalification urbaine, ont eu pour conséquence une adaptation de ses clôtures et accès. Certains accès ont été déplacés et des barrières basculantes en bois ont été ajoutées pour régler l'accès aux véhicules.

De plus, le fait de réaliser l'îlot central en couverture végétale induit une modification à la hausse de la prestation générale d'arrosage : modification des quantités et ajout de certaines prestations (système Unitechline).

Enfin, l'agrandissement de la surface végétalisée a également augmenté les prestations d'entretien au prorata des surfaces.

L'incidence financière de cet avenant est de 4,66% du montant initial du marché soit un nouveau montant de 522 980,00 €HT.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché concernant les travaux de réalisation du petit bassin de rétention d'Alzo di Leva – lot 2 – espaces verts avec le groupement suivant :

Lot n°2 :groupement Alta Verdi/Natura e Furesta/Mieux vivre pour un montant de 23 296,00 € HT.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

ouï l'exposé de M. LUCIANI, Maire-Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
Vu le Code du travail,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006) notamment les articles 33 3^{al.} et 57 à 59 du Code des marchés publics.

DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT MONSIEUR LE MAIRE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

à signer l'avenant concernant les travaux de réalisation du petit bassin de rétention d'Alzo di Leva avec l'entreprise suivante :

Lot n°2 : groupement Alta Verdi/Natura e Furesta/Mieux Vivre pour un montant de 23 296,00 € HT.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBÉRÉ À AJACCIO les, jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTÉ MAIRE

mm. Luciani



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120326-2012_76-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2012